

Séjours de Recherche à l'Étranger

Laboratoire d'Economie et de Gestion

Afin de dynamiser les recherches doctorales, le Laboratoire d'Economie et de Gestion lance un appel d'offre interne, ouvert aux doctorants et aux post-doctorants, destiné à favoriser les séjours de recherche dans un laboratoire à l'étranger.

Tous les doctorants inscrits au LEG peuvent bénéficier de cette offre.

Les post-doctorants (docteurs ayant réalisé leur thèse au LEG) qui sont encore en activité au LEG (membres associés non permanents, ATER à l'Université de Bourgogne) peuvent également bénéficier de cette offre.

➔ Contenu de l'offre "LEG-RDE"

Afin d'inciter les étudiants à approfondir leurs recherches doctorales dans une structure de recherche internationale et à pratiquer une langue étrangère, le LEG propose une aide financière pour des séjours au minimum de 3 mois consécutifs dans un laboratoire de recherche à l'étranger. Cette démarche doit s'inscrire dans le strict cadre des recherches doctorales ou post-doctorales. Les séjours dans les laboratoires situés dans des pays francophones mais pour lesquels une immersion internationale est prouvée sont également possibles (exemple : CORE en Belgique, laboratoires liés à INRS à Montréal...)

L'aide financière du LEG est destinée à couvrir tout ou partie des frais liés au transport et au séjour : transports, hébergement, inscriptions en bibliothèques... D'autres frais pourront faire l'objet d'une prise en charge sur justification au moment du dépôt du dossier. Cette aide financière est subordonnée aux conditions générales applicables aux missions à l'étranger (indemnités forfaitaires ou frais réels). Le montant de l'aide accordée sera calculé sur la base d'un budget décrivant les conditions du séjour et de son financement (cf. partie Constitution du dossier).

Chaque année, entre 2 à 4 séjours pourraient être soutenus.

➔ Conditions

Les demandes doivent être déposées au secrétariat dans un délai suffisant permettant l'instruction du dossier par le conseil de laboratoire et l'organisation du séjour. Un délai de 6 mois avant la date de début du séjour apparaît recommandé.

L'examen et la sélection des projets seront faits par le conseil de laboratoire sur la base du dossier constitué par le candidat.

A l'issue du stage de recherche, le candidat devra remplir les 3 obligations suivantes :

- 1/ un rapport d'activité sera rédigé et remis par le candidat au conseil de laboratoire du LEG et au laboratoire d'accueil
- 2/ une présentation des recherches effectuées fera l'objet d'un séminaire du LEG.
- 3/ un document de travail sera rédigé, mis sur le site du LEG et sera soumis à une revue à comité de lecture.

Le remboursement des frais liés au séjour sera conditionné à la réalisation de ces trois éléments.

→ Constitution du dossier

Le dossier à constituer, sous couvert du directeur de recherche, est à adresser au directeur du Laboratoire d'Economie et de Gestion. Il comprend obligatoirement les pièces suivantes :

I. Demandeur

- 1a/ CV du candidat et lettre de motivation
- 1b/ Avis du directeur de recherche

II. Structure d'accueil

2a/ Nom, adresse et description du laboratoire d'accueil, Nom et qualité du directeur du laboratoire, Nom et qualité du chercheur ou de l'enseignant chercheur encadrant l'étudiant pendant le séjour, description des conditions d'accueil.

2b/ Lettre d'invitation du laboratoire d'accueil, visée par le directeur et le responsable de la recherche, précisant la date et la durée du séjour, le titre du programme de recherche, les modalités d'encadrement, attestant de la non prise en charge des frais (ou le cas échéant de la prise en charge de tout ou partie des frais) et attestant de la connaissance des conditions liées au stage de recherche (notamment sur la remise d'un rapport d'activité à l'issue du séjour).

III. Programme de recherche (maximum deux pages)

Ce document doit présenter les recherches qui seront menées lors du séjour en précisant soit l'insertion dans le travail de thèse (pour les doctorants), soit le prolongement apporté aux recherches doctorales (pour les docteurs). Par ailleurs, les apports attendus d'un stage de recherche dans un laboratoire étranger doivent être détaillés (collaborations, pratique d'une langue étrangère...)

IV. Budget

Dépenses : estimation et justificatifs des

- frais de transport : un aller-retour maximum
- frais d'hébergement : mode d'hébergement (cité U, location...) et montant
- frais de déplacement sur place : bus, métro
- frais d'accueil (éventuellement) dans le laboratoire
- autres (précisez)

Recettes :

- Financement extérieur au LEG : montant et nature du financement (école doctorale, laboratoire d'accueil, contrats...)
- Part restant à la charge de l'étudiant et à financer au titre de l'appel d'offre

Remarque : en aucun cas, la participation du LEG ne peut couvrir la rémunération de personnes

V. Conditions particulières

Pour les candidats exerçant une activité professionnelle, le dossier doit impérativement comporter une lettre de l'employeur attestant la compatibilité du séjour avec l'activité professionnelle. Pour les moniteurs ou ATER, il s'agit d'une lettre du directeur de l'établissement (sous couvert du doyen de l'UFR) où sont exercés les enseignements.